

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget tenue le lundi **2 février 2026 à 19 h 30**, à la Salle du conseil située à l'Édifice municipal de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Marc Lavoie	Maire
M.	Marc Côté, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M ^{me}	Julie Cloutier, conseillère	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

Mme Myrienne Bouchard, Greffière-trésorière
Mme Vickie Paradis, Greffière-trésorière adjointe

À 19 h 34, Monsieur Marc Lavoie, Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 8

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX :
 - 12 JANVIER 2026 - SÉANCE ORDINAIRE
 - 19 JANVIER 2026 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET
 - 19 JANVIER 2026 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°439.26 – TAXATION ET TARIFICATIONS 2026
 - 6.2 DEMANDE D'OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE À LA CAISSE DES JARDINS D'ARVIDA-KÉNOGAMI – PROGRAMME TECQ 2024-2028
 - 6.3 ENTENTE DE BAIL RÉJEAN MÉRETTE – TERRAIN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
7. VOIRIE
8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
9. HYGIÈNE DU MILIEU
10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE
 - 10.1 RAPPORT ANNUEL 2025 – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

10.2 PROGRAMME PREMIERS RÉPONDANTS - AVIS D'INTENTION POUR L'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANT

11. LOISIRS, CULTURE, DÉVELOPPEMENT ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 AUTORISATION D'ACHAT DE 3 DÉFIBRILLATEURS – PROGRAMME PSPS

~~11.2 CONTRIBUTION ANNUELLE – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LE BOURGET~~

11.3 CONTRIBUTION ANNUELLE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

~~11.4 DEMANDE DE COMMANDITE – CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-AMBROISE~~

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N°134.26

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en y retirant les points suivants :

11.2 Contribution annuelle – Société de Développement le Bourget

11.4 Demande de commandite – chevaliers de Colomb de St-Ambroise

2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 12 ET 19
JANVIER 2026
RÉSOLUTION N°135.26

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D' exempter la Greffière-trésorière de la lecture des procès-verbaux :

- 12 janvier 2026 - séance ordinaire (avec modifications)
- 19 janvier 2026 - séance extraordinaire budget
- 19 janvier 2026 - séance extraordinaire

QUE les procès-verbaux, dont des copies conformes ont été transmises à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soient par la présente adoptés et ratifiés à toutes fins de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES

RÉSOLUTION N^o136.26

ATTENDU QUE Mme Janye Tremblay, conseillère, s'est retirée de la discussion et du vote concernant l'approbation des comptes du mois de janvier 2026, en raison d'un conflit d'intérêts lié à un contrat entre la Municipalité et son entreprise, et que la facture de cette entreprise se retrouve dans les comptes à payer de la période;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Julie Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de janvier 2026, au montant de 73 734.85 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 31 860,30 \$ totalisant la somme de 105 595.15 \$ soient acceptés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 29 décembre 2025 au 24 janvier 2026 soient acceptés au montant de 25 303,03 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de janvier 2026 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

M. Michel Néron, conseiller, invite les citoyens au Brunch des pompiers, qui se tiendra au Centre communautaire le dimanche 22 mars. Cette activité est une initiative des pompiers afin de financer l'achat de matériel pour le service incendie. Il mentionne également que la municipalité participera à une étude pour un projet de premier répondant, et qu'une résolution à ce sujet sera d'ailleurs adoptée ce soir.

M^{me} Julie Cloutier, conseillère, annonce que la Virée Vintage aura lieu ce samedi 7 février. Les citoyens sont invités à y participer en grand nombre.

M^{me} Sophie Tremblay, conseillère, mentionne que la bibliothèque est maintenant ouverte. La programmation annuelle sera annoncée en février. Pour découvrir les activités à venir, suivez la page Facebook de la bibliothèque.

M. Marc Côté, conseiller, mentionne que la Société de développement le Bourget tiendra son Assemblée générale Annuelle (AGA) le 18 février prochain à 18 h 30, à l'Édifice municipal, salle du Conseil. Les citoyens sont invités à y assister.

M^{me} Janye Tremblay, conseillère, qui a assisté à l'AGA de la Maison des jeunes, partage plusieurs statistiques intéressantes sur la fréquentation :

- La fréquentation a augmenté de 21 %.
- 37 % des participants sont des garçons, 63 % des filles.
- Par tranche d'âge : 9 à 11 ans : 15 %, 12 à 17 ans : 85 %.

M^{me} Sylvie Brassard, conseillère, annonce qu'une conférence très intéressante aura lieu ici même, à Saint-Charles-de-Bourget, en collaboration avec le Centre du Mieux-Vivre et le Service de police de Saguenay, sur le thème de la fraude téléphonique, le 26 février à 13 h 30. Les citoyens sont fortement encouragés à y participer. La conférence se tiendra à l'Édifice municipal, salle du Conseil.

M^{me} Sylvie Brassard mentionne également que, grâce au Cercle des Fermières, ils ont obtenu de la nourriture du Centre du Mieux-Vivre pour équiper le Centre communautaire en cas de panne prolongée, comme celle vécue en novembre dernier. Du matériel de cuisine et de la vaisselle ont également été offerts par les membres du Cercle des Fermières et des citoyens, qui ont généreusement accepté d'apporter ce qui ne leur sert plus à la maison.

5. CORRESPONDANCE

Bulletin d'informations policières de la MRC du Fjord-du-Saguenay (janvier 2026)

Courriel reçu de la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant la vente pour taxes 2026.

Courriel reçu de la Greffière de la Cour municipale commune de Saguenay concernant une demande de révision de l'entente en vigueur. La MRC prendra en charge le renouvellement de l'entente. Aucune démarche n'est requise de la part des municipalités pour le moment.

Lettre de remerciement reçue du Cercle de Fermières de Saint-Charles-de-Bourget, remerciant la Municipalité pour le soutien apporté et transmettant leurs vœux de bonne et heureuse année de la part de toutes les membres.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°439.26 – TAXATION ET TARIFICATIONS 2026 **RÉSOLUTION N°137.26**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), la municipalité peut prévoir que certains de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire imposer pour l'exercice financier 2026 une tarification pour ses services ainsi que fixer les taux de taxes foncières et spéciales;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 19 janvier 2026 et que le projet de règlement a été déposé au conseil à cette même date.

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D' adopter le règlement portant le n°439.26 ayant pour objet d'établir, pour l'exercice financier 2026, les taux de la taxe foncière générale, les taxes spéciales ainsi que les tarifications applicables à la fourniture des services municipaux. Ce règlement vise également à déterminer les modalités de perception, les échéances de paiement et les pénalités en cas de défaut.

**6.2 DEMANDE D'OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE À LA CAISSE
DESJARDINS D'ARVIDA-KÉNOGAMI – PROGRAMME TECQ 2024-2028
RÉSOLUTION N°138.26**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a déposé une programmation dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé la programmation n°1 tel que confirmé par la lettre datée du 4 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire contracter un prêt temporaire afin de pouvoir réaliser les investissements nécessaires pour atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

CONSIDÉRANT QU' il y va de l'intérêt public;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande à la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami l'ouverture d'un prêt temporaire de 748 508 \$ pour les travaux prévus dans la programmation, lesquels seront financés par le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

QUE la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise, Mme Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière ainsi que M. Marc Lavoie, Maire, à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier avec la Caisse Desjardins d'Arvida.

**6.3 ENTENTE DE BAIL RÉJEAN MÉRETTE – TERRAIN DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE
RÉSOLUTION N°139.26**

ATTENDU l'entente de bail entre la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget et M. Réjean Mérette, domicilié au 474, 2^e Rang, pour la location du lot 5 682 510, signée le 25 novembre 2020;

ATTENDU QUE les parties souhaitent modifier le montant annuel prévu à l'entente;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le montant de l'entente de location du terrain soit modifié à 1 000 \$ par année;

QUE la direction générale soit autorisée à appliquer ce montant au compte de taxes se rattachant à la présente entente;

7. VOIRIE MUNICIPALE

NIL

8. URBANISME

NIL

9. HYGIÈNE DU MILIEU

NIL

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

10.1 RAPPORT ANNUEL 2025 – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE **RÉSOLUTION N°140.26**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport annuel du service de sécurité incendie pour l'année 2025, tel que présenté par M. Laval Bergeron, Directeur du service de sécurité incendie de la municipalité.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre ledit rapport et la présente résolution à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

10.2 PROGRAMME PREMIERS RÉPONDANTS - AVIS D'INTENTION POUR L'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANT **RÉSOLUTION N°141.26**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite augmenter la rapidité et l'efficace des réponses en cas de situations médicales d'urgences vitales en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance de l'entente de services de premiers répondants proposé par l'Établissement territorial de Santé Québec desservant la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et plus spécifiquement des modalités d'application relative à l'implantation et à l'opération d'un service de premiers répondants;

ATTENDU QU' à la suite de l'analyse par Santé Québec du territoire visé par la demande, de l'évaluation des besoins et de la proposition du niveau de service de premiers répondants requis, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engagera à finaliser l'étude de faisabilité notamment au niveau des ressources humaines et financières quant à la mise en place d'un service de premiers répondants;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget approuve l'avis d'intention d'implanter un service de premiers répondants;

QUE Mme Myriane Bouchard, directrice générale et M. Marc Lavoie, maire soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande de soutien financier et l'entente avec Santé Québec pour l'implantation d'un service de premiers répondants sur son territoire.

11. LOISIRS, CULTURE, DÉVELOPPEMENT ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 AUTORISATION D'ACHAT DE 3 DÉFIBRILLATEURS – PROGRAMME PSPS **RÉSOLUTION N°142.26**

ATTENDU QU' un défibrillateur externe automatisé (DEA) permet d'intervenir rapidement en cas d'urgence cardiaque et d'offrir un service de sécurité aux citoyennes et citoyens en attendant l'arrivée des services d'urgence;

ATTENDU QUE le Centre communautaire, l'Hôtel de ville et la salle Martin-Drouin situé au cœur du village, sont des lieux très fréquentés par la population et facilement accessibles en tout temps;

ATTENDU QUE la Municipalité recevra une aide financière équivalente à 80 % des coûts du projet, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise l'achat de trois (3) défibrillateurs, incluant les boîtiers chauffants correspondants, auprès de la compagnie Cardio-Choc, pour un montant total de 7 718,45 \$, plus taxes applicables;

QUE les défibrillateurs soient installés aux endroits suivants :
un (1) au Centre communautaire;
un (1) à l'Hôtel de ville;
un (1) à la salle Martin-Drouin;

D' autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document requis, à effectuer le paiement de la dépense.

11.2 CONTRIBUTION ANNUELLE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET
RÉSOLUTION N°143.26

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Julie Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde un montant de 2 000 \$ à la Bibliothèque municipale de Saint-Charles-de-Bourget pour l'année financière 2026;

QUE la Municipalité-de-Saint-Charles-de-Bourget autorise la greffière-trésorière à procéder au versement de la contribution.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 SUIVI EAU POTABLE

Frank Leblanc, directeur des travaux publics, fait un suivi concernant l'eau potable.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 00.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 2 février 2026.

M. Marc Lavoie
Maire

M^{me} Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière